



## Réforme du RSI-

### **L'ENTOURLOUPE.**

Après avoir lu attentivement les propositions de la CPME et l'U2P, sans surprise ces organisations qui prétendent représenter le monde de l'entreprise petite ou grande ont pour vision de supprimer le suffrage universel « *pour selon elles, rendre un meilleur service aux assurés* » **quelle hypocrisie !!** »

Est-ce à dire qu'un élu issu au suffrage des assurés serait « **MOINS COMPETENT** qu'un mandataire désigné ?

Force est de constater sous couvert de réformer le RSI, et par un tour de passe-passe, comme pour les élections prud'homales, ces organisations profiteraient de la réforme pour convenir d'établir la représentativité des travailleurs indépendants au sein du RSI non sur l'audience électorale mais fondée sur la procédure de désignation, une technique évidemment trompeuse et opaque qui écarte purement et simplement la voix de milliers de dirigeants des petites entreprises artisanales et commerciales

Les élections sociales sont une des dernières libertés qui restent aux non-salariés de s'exprimer, depuis que ces organisations professionnelles se sont autodéclarées représentatives nationales « fermant la porte à toute opposition. »

Chacun sait qu'un système fondé sur un mode de désignation n'apporte aucune garantie aux assurés, pratique extrêmement contestable, sachant qu'aucune de ces organisations ne peut revendiquer une indépendance financière, dans ces conditions comment pourrait-elle s'opposer à l'administration sans être recadré par la tutelle.

On ne peut qu'être inquiet sur l'indépendance de mandataires désignés qui auront le doigt sur la couture du pantalon où chaque voix discordance sera immédiatement censurée à l'inverse de celle d'un élu.

Les indépendants sont-ils prêts à renoncer à leur droit de vote pour donner les clefs de la maison RSI sur de simple désignation ? La question mérite d'être posée.

La représentativité des assurés au RSI de notre catégorie sociale est fondé sur le reflet de la réalité du terrain, personne ne peut mettre en cause l'esprit de dévouement des élus actifs ou retraités, tous bénévoles et issus du suffrage universel des pairs ils sont les véritables portes paroles légitimes des assurés avec mission de les représenter et de préserver leurs droits.

Malheureusement on voit venir l'entourloupe, sous prétexte de réformer le régime social des indépendants, ces organisations visent sans l'avouer, une main mise sur le RSI ou sa « nouvelle appellation » afin de concentrer entre leurs mains tous les leviers de commande et consolider leurs privilèges hégémoniques tout en feignant ne pas être aux ordres de la tutelle.

QUESTION :

### **Réformer le RSI est-ce bien utile**

Les problèmes techniques du RSI s'expliquent largement par le fait que ce sont les logiciels informatiques des URSSAF – et donc des salariés – qui sont utilisés par le RSI.

C'est en imposant leur utilisation au RSI – alors qu'il est de notoriété publique que le logiciel de l'URSSAF est largement obsolète pour traiter des cotisations des indépendants que l'Etat a mis le RSI dans l'incapacité de remplir convenablement ses missions.

La solution ne serait-elle pas plutôt de poursuivre les réformes engagées en vue d'améliorer le service rendu aux usagers et les modalités de recouvrement et de remboursement des cotisations ?

On peut aussi s'interroger sur l'engagement des administrateurs à défendre bec et ongles un régime dont ils sont les représentants élus, quand on pense que seules 500 personnes sur 942 administrateurs ont signé la pétition « non à la suppression du RSI » ça laisse sceptique sur l'intérêt que peuvent avoir certains administrateurs à la survie de leur régime.

Pour conclure.

On ne sera pas étonné d'apprendre que L'U2P plaide pour la compétence exclusive des URSSAF pour le recouvrement, quand on sait les liens étroits qui lient L' U2P (ex UPA) et cet organisme, bête noir des employeurs, responsable des maux du RSI qui l'on conduit à se tirer une balle dans le pied.

Michel LEMAIRE élu RSI